



# PRÉFET DES BOUCHES- DU-RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Consultation du public

### NOTE DE PRÉSENTATION de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Objet de la consultation :** approbation du document d'objectifs et de la charte des sites Natura 2000 FR9301606 « Massif de la Sainte-Baume » et FR9312026 « Sainte-Baume Occidentale ».

**Pièce jointe :** projet d'arrêté interpréfectoral (Var et Bouches-du-Rhône)

Le site Natura 2000 « Massif de la Sainte-Baume », d'une superficie de 17 307 hectares à 69 % dans le Var et à 31 % sur les Bouches-du-Rhône, a été désigné Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) par arrêté ministériel du 26/06/2014. Il abrite 18 habitats d'intérêt communautaire, dont 9 d'enjeu de conservation très fort ou fort. La forêt de la Sainte-Baume représente une véritable exception par rapport à la végétation provençale environnante. Comme dans les massifs Olympe, Aurélien, Sainte-Victoire, la répartition des divers groupements traduit une dissymétrie phytosociologique remarquable, qui s'ordonne globalement autour de trois grands ensembles (séries) de végétation :

- la hêtraie localisée sur le versant Nord, préservée depuis plusieurs siècles, véritable singularité forestière ayant fait la renommée du massif ;
- la chênaie pubescente sur le versant Nord et le plateau, souvent associée au Pin sylvestre dans une race autochtone méditerranéenne ;
- la chênaie verte sur le versant Sud (ou ses formations de dégradation).

En matière de flore : une espèce d'enjeu très fort, la Sabline de Provence,, laquelle confère au site une responsabilité mondiale, puisque cette espèce est endémique des massifs provençaux entre Marseille, Aix et Toulon.

En matière de faune : il est relevé la présence d'insectes forestiers très rares en France, inféodés aux vieux boisements (Taupin violacé, Osmoderme) ainsi que d'un gîte de reproduction des chauves-souris Murin de Bechstein d'importance régionale.

Le site Natura 2000 « Sainte-Baume Occidentale», d'une superficie de 5 872 hectares à 7 % dans le Var et à 93% sur les Bouches-du-Rhône, a été désigné Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) par arrêté ministériel du 09/12/2016. Il porte une responsabilité nationale pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (2 couples nicheurs, soit environ 7 % de la population nationale). Le site accueille également une dizaine d'autres espèces de la directive Oiseaux typiques des massifs calcaires de Provence (Grand duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Pipit rousseline, Pie-Grièche écorcheur, Fauvette pitchou, ).

Le principal risque concerne les incendies de forêts du fait de la vaste couverture forestière du massif. Le développement de loisirs de pleine nature peut également provoquer un dérangement, notamment des aires de nidification de rapaces.

Le parc naturel régional de la Sainte-Baume assure le rôle de structure animatrice des deux sites. Il a pris en charge l'animation en régie, via l'embauche d'un animateur.

Le document d'objectifs et la charte Natura 2000 sont consultables sur le portail du système d'information du développement durable et de l'environnement SIDE : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr>

La Cheffe du Service Mer Eau et Environnement

**Signé**

Bénédicte MOISSON DE VAUX